



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 23 JUILLET 2019  
N° d'ordre de la délibération : 56  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 11 juillet 2019  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 9  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le mardi 23 juillet à 10 heures,  
les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués, se sont réunis au  
siège du Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à  
Toulouse, sous la présidence de Monsieur  
Pierre IZARD

**Notification de l'attribution de l'Accord-Cadre du groupement d'achat d'électricité du SDEHG**

Etaient présents : Messieurs Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU et Claude SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Mesdames Janine GIBERT, Annie PEREZ, Messieurs François AUMONIER, Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du Comité syndical du 03 Juillet 2014 qui donne délégation au Bureau pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés* » ;

Vu la délibération du Bureau en date du 29 avril 2015 par laquelle le SDEHG a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'électricité qui prendra fin le 31 décembre 2019 ;

Suite à l'appel d'offres pour le renouvellement de ce groupement d'achat pour une durée de 3 ans qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2022 ;

Vu l'analyse des offres réalisée par la Commission d'Appel d'Offres du 23 juillet 2019 à 9h15, conformément aux articles R. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique ;

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 23 JUILLET 2019  
N° d'ordre de la délibération : 56  
N° de feuillet : 2**

**Notification de l'attribution de l'Accord-Cadre du groupement d'achat d'électricité du SDEHG**

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer l'Accord-Cadre de « *Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les points de livraison BT > 36 kVA et HTA* » pour les 4 candidats ci-dessous, ainsi que le marché subséquent issu du groupement de commandes, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget :

Fournisseur
EDF
TOTAL DIRECT ENERGIE
ENGIE
ALTERNA

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
  
 Pierre IZARD



Vu et affiché à la porte du SDEHG, le